

PRÉAVIS N°: 51/23

OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de CHF 95'000 pour le remplacement de deux collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) à la ruelle du Cheval-Blanc

CONSEIL COMMUNAL Du 12 décembre 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission nommée pour cet objet s'est réunie le lundi 13 novembre à la salle de Mazan afin d'étudier ce préavis. La commission était composée de Messieurs Nathanaël Repond, Luc Longueville, de Mesdames Maja Jutzi, Eugenia Puch et de Willy Blaser rapporteur. Nous remercions Madame Véronique Diserens Municipale qui nous a donné toutes les explications nécessaires et répondu à nos diverses questions.

Ce rapport est en soit un peu particulier puisqu'il fait suite à la communication municipale 19/23 lue lors du conseil du 3 octobre dernier annonçant des travaux urgents à la ruelle du Cheval-Blanc.

Selon Mme Diserens les travaux seront pratiquement réalisés à ce jour où nous allons voter ce préavis, mais qui doit néanmoins être validé par notre conseil communal vu que la somme dépasse les 50.000.- compétence municipale selon règlement communal.

L'urgence des travaux est due au fait que lors de l'ouverture de la fouille pour le raccordement du nouveau bâtiment les différents services communaux se sont aperçu que les canalisations étaient sous dimensionnées et pas encore en séparatif dans cette ruelle.

Dès lors la commission a posé la question ,pourquoi n'a-t-on pas envisagé de refaire toute la ruelle aux normes actuelles sachant que la commune a tout intérêt d'être aux normes avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement de EMB (épuration moyenne broye). Mme Diserens nous a répondu que vu l'urgence des travaux l'étude pour l'ensemble de la ruelle n'a pas pu être réalisée dans les temps mais qu'un préavis suivra pour permettre de mettre toute cette ruelle en conformité.

Le cout relativement élevé de ces travaux est dû principalement à la profondeur de la fouille. La romande énergie profitera également d'intervenir pour remplacer des conduites et les propriétaires de la parcelle 421 envisage également la réfection de leur raccordement.

Après un petit tour de table et une courte délibération c'est à l'unanimité de la commission que nous vous proposons d'accepter les conclusions telle que présentées par la Municipalité.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 51/23 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- 1. Autorise formellement la Municipalité à réaliser les travaux pour le remplacement de deux collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) à la ruelle du Cheval-Blanc,**
 - 2. Accorde à cet effet un crédit d'investissement de CHF 95'000.-,**
 - 3. Prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 - 4. Prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 30 ans au maximum,**
 - 5. Autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Moudon le 23 novembre 2023

Rapporteur Willy Blaser

